



Strasbourg, le 2 décembre 2025

CDE-OJ(2025)002ann

Or. angl.

CONSEIL DES ÉLECTIONS DÉMOCRATIQUES DU CONSEIL DE L'EUROPE

85^e RÉUNION

**Venise, le 11 décembre 2025 de 10h00 à 12h00
(Regione del Veneto, Fondamenta Santa Lucia 23)**

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTÉ

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

2. République de Moldova – Mémoire *amicus curiae* sur le statut des partis successeurs de partis politiques déclarés inconstitutionnels et les mesures les concernant

Le Conseil est invité à examiner, en vue de son approbation, le projet de mémoire *amicus curiae* ([CDL\(2025\)059](#)) sur le statut des partis successeurs de partis politiques déclarés inconstitutionnels et les mesures les concernant (cf. [CDL-REF\(2025\)047](#)), rédigé sur la base des commentaires de Mme Cartabia, M. Darmanović, et M. Kaarlo Tuori (expert, président honoraire de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe). Cette demande de mémoire *amicus curiae* a été présentée par la présidente de la Cour constitutionnelle de la République de Moldova le 12 septembre 2025.

3. Rapport sur la liberté d'expression, l'interdiction du discours de haine et la promotion du pluralisme dans le contexte des campagnes électorales

Le Conseil est invité à examiner, en vue d'une éventuelle approbation, le projet de Rapport ([CDL\(2025\)063](#)) sur la liberté d'expression, l'interdiction du discours de haine et la promotion du pluralisme dans le contexte des campagnes électorales, rédigé sur la base des commentaires de M. Giovagnoli, M. Kask, Mme Pabel et Mme Silva Gallinato. Cette demande de rapport a été présentée par le président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 3 avril 2024.

4. Échange de vues sur le droit à des élections libres à tous les niveaux de gouvernance en Europe

Le Conseil sera informé et procédera à un échange de vues sur le rapport sur le droit à des élections libres aux niveaux local et régional, qui est actuellement en cours d'élaboration par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe et sera soumis pour adoption à la session du Congrès en mars 2026.

5. Audition conjointe sur : Garantir les droits des observateurs pour des processus électoraux fiables et inclusifs

Le Conseil sera informé et procédera à un échange de vues sur le statut des observateurs internationaux lors des élections locales et régionales. Cette question sera à l'ordre du jour des travaux ultérieurs du Congrès, sur la base des questions soulevées dans certains États membres dans le cadre de l'observation électorale.

Le Conseil tiendra également un échange de vues sur l'organisation d'une audition conjointe de l'Assemblée parlementaire, de la Commission de Venise et du Congrès au premier semestre 2026 sur la garantie des droits des observateurs pour des processus électoraux fiables et inclusifs dans le cadre du Nouveau Pacte Démocratique du secrétaire général.

6. Dernières évolutions de la législation électorale dans les États membres

Le Conseil tiendra un échange de vues sur les développements positifs ou préoccupants en matière électorale.

7. Échange de vues sur les activités et autres questions d'intérêt pour le Conseil des élections démocratiques

Les membres et les observateurs du Conseil sont invités à fournir des informations sur les questions d'intérêt pour le Conseil.

([Commission de Venise](#), [Assemblée parlementaire](#), [Congrès](#), Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme de l'OSCE).

8. Date de la prochaine réunion

Le Conseil est invité à fixer sa prochaine réunion au jeudi 5 mars 2026 de 10h00 à 12h00.